

## **Signification des codes de refus**

Vous avez reçu ou vous recevrez sous peu un « Avis de refus » du SRAM faisant référence à un code de refus. Voici la signification des différents codes.

### **RS Refus pour scolarité insuffisante**

La personne candidate ne répond pas aux conditions générales d'admission fixées par le ministre et sa formation n'est pas jugée équivalente. Aucune information ne démontre qu'il est en voie d'obtenir son DES.

Recommandation : si votre bulletin contient de nouvelles informations ou une preuve d'inscription au(x) cours requis pour l'obtention du DES, vous pouvez présenter une demande d'admission au tour suivant au Cégep de l'Outaouais. La personne candidate qui étudie dans un centre d'éducation des adultes doit s'assurer que sa conseillère ou son conseiller transmette les informations au SRAM par l'entremise d'un complément d'information.

### **RM Refus en raison d'un manque de places**

La personne candidate n'a pas été retenue parce que le nombre de demandes de candidats admissibles excède le nombre de places disponibles dans ce programme.

Recommandation : il est possible d'effectuer une demande d'admission dans un autre programme encore disponible au tour suivant au Cégep de l'Outaouais. Consultez le tableau des programmes disponibles publié à chacun des tours par le SRAM pour connaître ces programmes et les préalables requis.

Vous pouvez aussi consulter les informations sur notre cheminement Tremplin DEC à l'adresse suivante:

<https://cegepoutaouais.qc.ca/futurs-etudiants/nouveaux-admis/cheminement-tremplin-dec/>

### **RR Refus pour résultats scolaires insuffisants dans ce programme**

La personne candidate a une scolarité suffisante, mais est refusée parce que ses résultats scolaires sont trop faibles pour être admis dans le programme choisi dans ce collège.

Recommandation : vous pouvez participer au tour suivant au Cégep de l'Outaouais en modifiant votre choix de programme. Consultez le tableau des

programmes disponibles publié à chacun des tours par le SRAM pour connaître ces programmes et les préalables requis.

Vous pouvez aussi consulter les informations sur notre cheminement Tremplin DEC à l'adresse suivante:

<https://cegepoutaouais.qc.ca/futurs-etudiants/nouveaux-admis/cheminement-tremplin-dec/>

## **RF Refus pour préalables insuffisants**

La personne candidate n'a pas le(s) préalable(s) spécifique(s) du programme choisi ou ses résultats scolaires pour lesdits préalables sont insuffisants.

Recommandation : si votre bulletin contient de nouvelles informations ou une preuve d'inscription au(x) cours préalable(s) requis dans ce programme, vous pouvez présenter une demande d'admission au tour suivant au Cégep de l'Outaouais, à condition que ce programme soit toujours disponible. La personne candidate inscrite aux cours préalables à la formation des adultes du secondaire doit s'assurer que sa conseillère ou son conseiller transmette les informations concernant ces inscriptions au SRAM par l'entremise d'un complément d'information.

Il est également possible d'effectuer un nouveau choix de programme au tour suivant au Cégep de l'Outaouais parmi les programmes encore disponibles. Consultez le tableau des programmes disponibles publié à chacun des tours par le SRAM pour connaître ces programmes et les préalables requis.

Vous pouvez aussi consulter les informations sur notre cheminement Tremplin DEC à l'adresse suivante:

<https://cegepoutaouais.qc.ca/futurs-etudiants/nouveaux-admis/cheminement-tremplin-dec/>

## **RL Résultat trop faible ou absent au test de langue**

La personne candidate n'a pas démontré au test de langue qu'elle a atteint le niveau requis par le collège choisi ou qu'elle ne s'est pas présentée à ce test.

Recommandation :

- 1- La personne candidate ne détenant pas un Diplôme d'études secondaires (DES), secteur francophone, décerné par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec doit s'assurer de répondre à l'article 1.2 des *Procédures relatives à l'admission et à l'inscription dans un programme menant à un diplôme d'études collégiales (DEC)* du Cégep de l'Outaouais avant de déposer une nouvelle demande d'admission.

- 2- La personne candidate au programme d'Arts, lettres et communication, option Langue, n'ayant pas atteint le niveau 102 du test de classement en anglais a la possibilité d'effectuer un nouveau choix de programme au tour suivant au Cégep de l'Outaouais parmi les programmes encore disponibles. Consultez le tableau des programmes disponibles publié à chacun des tours par le SRAM pour connaître ces programmes et les préalables requis.

Vous pouvez aussi consulter les informations sur notre cheminement Tremplin DEC à l'adresse suivante:

<https://cegepoutaouais.gc.ca/futurs-etudiants/nouveaux-admis/cheminement-tremplin-dec/>

### **RT Refus pour tests ou entrevues non satisfaisants**

Dans le cadre d'un test ou d'une entrevue, la personne candidate n'a pas démontré qu'elle possédait les qualités ou les aptitudes requises pour le programme choisi ou encore elle ne s'est pas présentée à ce test.

### **RP Refus pour programme non disponible**

Le dossier de la personne candidate a été transmis au collège concerné, mais n'a pas été étudié par celui-ci, car le programme demandé n'était pas ouvert aux candidatures à cette session et à ce tour.

Recommandation : il est possible de faire un nouveau choix de programme au tour suivant au Cégep de l'Outaouais parmi les programmes encore disponibles. Consultez le tableau des programmes disponibles publié à chacun des tours par le SRAM pour connaître ces programmes et les préalables requis.

Vous pouvez aussi consulter les informations sur notre cheminement Tremplin DEC à l'adresse suivante:

<https://cegepoutaouais.gc.ca/futurs-etudiants/nouveaux-admis/cheminement-tremplin-dec/>